

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23/11/18

Adhérents présents : Familles BASTY, BIDEgain, BOCAHUT, CAMET-LASSALLE, CAZETIEN, CHEVALIER-ROUZIERE, DEJARDIN, DOLEANS, DUFAU, GARCIA, GENIN, GROSJEAN, LACAMPAGNE JM, LANGLA, LOUSTALOT M.et M.H, MAISONNAVE, MARCHAND-BARRERE, PEYRE-CHAULET, SERRA, THOMANN, URIOL, VIGNASSE, WATIER-MATHON

Représentant pour la Mairie : Mme UZABIAGUA Sylvie

Pyrénées Presse : Roselyne FITTES-PUCHEU

Excusées : Familles MAGNET, TOULOUSE

### I Rapport Moral

En 2018, 68 familles inscrites sur AMAPJ mais 60 familles adhérentes dont 17 producteurs adhérents. L'effectif est stable.

Le montant des échanges s'élève à 42 335 €.

(On fait passer une feuille reprenant le montant par producteur.)

En comparaison, en 2016, l'AMAP® comptait 57 familles dont 17 producteurs.

On notera l'arrivée cette année d'un nouveau producteur de mini-kiwis installé à Pardies, Jean-Michel Vignasse et le départ de Mme Mondinat qui nous livrait les pigeons pour raisons familiales.

Les producteurs, éleveurs, maraîchers...ont compris que la vente en direct pouvait être un atout. Notre association leur permet de se projeter avec une certaine sécurité, de se lancer. Quant aux consommateurs, c'est une chance pour eux de connaître les personnes qui produisent leur alimentation, de visiter leur exploitation, de les rencontrer aux distributions. Nous pouvons considérer aujourd'hui que nous avons pérennisé notre association qui a maintenant 11 ans d'existence. Même si l'effectif est moindre qu'aux débuts. Certains Amapiens, trouvant le système contraignant, continuent à se fournir auprès des producteurs mais directement. Ce qui est bien aussi.

L'ensemble des acteurs est remercié et on souhaite bonne continuation à notre AMAP®.

Le rapport moral est mis au vote et voté à l'unanimité.

### II Rapport financier

| +                                | Montant en € | -               | Montant en € |
|----------------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| En caisse au<br>30/11/2017       | 25,20        | Frais bancaires | 36,80        |
| Compte bancaire au<br>30/11/2017 | 761,65       | Assurance MAIF  | 191,42       |
| 45 Cotisations 2018              | 270,00       | E-monsite       | 18,00        |
|                                  |              | Gestion AmapJ   | 24,00        |
|                                  |              | Chaise          | 11,99        |
| TOTAL                            | 1056,85      | TOTAL           | 282,21       |

**SOLDE**

+

**774,64**

Il reste à régler 15 euros pour l'adhésion au centre Social et nous avons 15,11 € sur le livret bleu obligatoire à l'ouverture du compte. Une réponse de la banque est en attente pour une baisse de 3,66 € sur des frais de gestion.

Des dépenses seront à prévoir notamment des cartouches d'encre. Jean-Michel Vignasse nous indique qu'en cas de besoin en matériel informatique, la mairie de Pardies vient de changer ses ordinateurs. Du matériel d'occasion pourrait donc nous être procuré par ce biais.

Le rapport financier est mis au vote et voté à l'unanimité.

### III ELECTION DU BUREAU

1/3 du bureau démissionne. Aucune nouvelle candidature. Pourtant, les coordinateurs indiquent que ce serait bien qu'il y ait de nouvelles têtes car une certaine routine s'est installée. La « fête » des 10 ans de notre AMAP® en a été un peu le reflet.

Les anciens membres se représentent donc.

22 voix pour

1 abstention

Sont donc élus :

Régine Cazetien (coordinatrice), Claude Doléans (vice-trésorière), Jean-Claude Doléans (Trésorier), Jean-Michel Lacampagne (coordinateur), Chantal Magnet (coordinatrice), Marie-Agnès Thomann (coordinatrice).

### IV VOTE DE LA COTISATION POUR 2020

On propose de laisser la cotisation à 6 € pour 2020. On rappelle que les producteurs versent maintenant la même somme que tous les adhérents contrairement à avant où la cotisation était calculée sur le montant de leur chiffre d'affaires.

Mise au vote : voté à l'unanimité.

### V QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée aux producteurs présents.

Légumes : Jeanne Watier nous dit que c'est bien mieux qu'au début. Ils ont eu peur la première année mais après l'assemblée générale où le manque de commandes avait été évoqué, les amapiens ont joué le jeu. Maintenant, ils se déplacent pour 15, 20 paniers ce qui est plus convenable.

Ils fournissent également l'AMAP® de Mourenx qui marche beaucoup mieux depuis le changement du lieu de distribution.

Poulet : Chrystèle Marchand est toujours contente. Elle rappelle qu'elle a réajusté le poids des poulets sur les contrats afin que cela colle davantage à la réalité.

Œufs : Lydia Serra nous indique que tout va bien pour elle.

Porc : Pour Sylvain Desclaux tout va bien. A la demande des amapiens, il propose pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019 une nouvelle caisse. Il nous précise qu'au moment de la livraison, il pourra changer un des produits prévus afin de nous faire goûter autre chose. Ce sera la surprise.

Mini-Kiwis : Jean-Michel Vignasse nous informe que pour la prochaine saison, les livraisons se feront sur 4 semaines au lieu de 9 cette année car il a vraiment eu peur cette année de ne pas pouvoir conserver les fruits pour assurer les livraisons jusqu'à la fin. Il souhaiterait vraiment avoir un retour des amapiens même s'il s'agit de retours négatifs.

Pêches : Monique Doussine indique qu'ils vont arracher les arbres pour les remplacer très certainement par des pommiers.

Elle s'occupe du contrat canard. Jean-Paul Sigail le producteur propose un contrat sur 2 périodes : novembre, décembre puis janvier, février, mars. Mais la deuxième période reste à confirmer.

La parole est ensuite donnée à l'adjointe au Maire. Le conseil municipal pose un regard bienveillant sur notre action, nos valeurs qui tendent vers un art de vivre vertueux. Cette tendance prend de l'ampleur. Il en va de la sauvegarde de notre planète. On l'a vu récemment avec la journée organisée par l'association Bio Casau qui a été un franc succès. De son côté, la mairie participe à ce mouvement. La commune de Monein a le label territoire bio engagé qui prévoit plus de 6 % des surfaces agricoles cultivées en bio.

20 % des repas proposés aux enfants dans les cantines, aux aînés par le portage des repas sont en bio. Les élus ont la volonté de proposer à ces populations des produits de qualité. Lors du dernier conseil municipal, l'exonération durant 5 ans de la taxe foncière sur les surfaces cultivées en agriculture biologique a été votée. Mme Uzabiagua nous souhaite de continuer.

On remercie la Mairie pour sa présence à l'assemblée générale et son soutien notamment à travers le prêt des salles et des halles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.